TNU (TROPHEE NATIONAL UFOLEP) 2015

DATE	ÉPREUVES		LIEU
Samedi 02 mai	L'Ekoï Tour	**(Difficulté 1)**	SOUBISE (17)
Samedi 23 mai	La Pierre Jodet	**(Difficulté 1)**	VENDOEUVRES (36)
Samedi 06 juin	La Limousine	**(Difficulté 1)**	LIMOGES - PANAZOL (87)
Dimanche 21 juin	La BCE *	**(Difficulté 2)**	OLORON STE MARIE (64)
Dimanche 05 juillet	Les Copains CYFAC	**(Difficulté 2)**	AMBERT (63)
Samedi 25 juillet	La Pierre jacques en Baretous	**(Difficulté 2)**	ARAMITS (64)
Dimanche 06 septembre	L'Ecureuil	**(Difficulté 1)**	LA SOUTERRAINE (23)

* La BCE : Béarn Cyclo Espoir

REGLEMENT

Ce Trophée comprend un classement **individuel dans chacune des 12 catégories** (pas de classement pour les Professionnels, les 1e et 2e catégories FFC, les tandems) et **un classement par équipes.** Il est organisé sous le contrôle de la Commission Nationale des Activités Cyclistes.

Pour participer au TNU sur seule présentation de la licence , les licenciés UFOLEP doivent posséder une licence R5 et avoir déclaré les activités « Cyclosport (code : 26012) et/ou VTT.Compétition (code : 26014) et/ou Epreuves combinées avec Activités Cyclistes ou VTT (code : 26022) ».

Pour participer au TNU, les licenciés UFOLEP ayant une licence R5 pour la pratique exclusive du cyclotourisme (code : 26013) et/ou de la randonnée VTT (code : 26046), devront présenter un certificat médical précisant « Non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition ».

- Pour participer **au TNU**, les **non - licenciés et les licenciés FFCT doivent produire un certificat médical « d'aptitude à la compétition cycliste » datant de moins d'un an .**

- **Seules les personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre 2014**, peuvent participer aux épreuves chronométrées quelle que soit la longueur du circuit, **à condition de présenter une autorisation parentale.**

Règlement technique :

- Tous les participants au TNU ET aux randonnées doivent OBLIGATOIREMENT porter un casque aux normes UCI (coque rigide).

- Sur les épreuves chronométrées du TNU sont interdits

. les guidons « type triathlète »
. les guidons additionnels
. les roues à bâtons et les roues non homologuées par l'UCI
. les vélos couchés .

} Le matériel utilisé doit répondre aux normes UCI

- **Les voitures suiveuses des accompagnateurs des concurrents sont interdites** – Tout participant, suivi et /ou ravitaillé par un véhicule, sera déclassé.

TROPHEE PAR ÉQUIPE

Article 1
Ce trophée est ouvert à toutes les associations sportives françaises ou étrangères.

Article 2
Un seul classement / équipes sera établi .

L'attribution des points ne tient compte que de la participation. **Chaque participant , marquera 1 point pour son équipe**. qu'il ait participé à l'un **des circuits chronométrés ou à la randonnée.**

Article 3
Ne sont pris en compte que les points marqués par un sociétaire ayant justifié de son appartenance à l'équipe, par la fourniture de la photocopie de sa licence où apparaîtra clairement **le nom de l'association et le cachet de celle-ci**, et **dont l'engagement aura été effectué sur le bulletin collectif prévu à cet effet.**

Article 4
Tous les points marqués sur **chacune des 7 épreuves** sont comptabilisés.

Article 5
Il n'est pas obligatoire de participer à toutes les épreuves pour être classé. Toutefois un minimum de **4 résultats** est requis pour figurer au classement final.

Article 6
En cas d'ex aequo, l'équipe ayant participé **au plus grand nombre d'épreuves** est classée en tête. En cas de nouvelle égalité, le plus **grand nombre de points marqués sur** l**es deux épreuves de difficulté 2** (voir tableau) sera prépondérant.

Article 7
Les cinq premiers du classement recevront un Trophée à l'issue de la dernière épreuve. Des séjours leur seront également offerts.

La remise des récompenses individuelles et par équipes aura lieu à La Souterraine , le dimanche 06 septembre 2015 , immédiatement après la proclamation des résultats de « l'Ecureuil » .

Article 8
Attention pour participer au classement par équipes, les clubs doivent OBLIGATOIREMENT s'engager sur chaque épreuve avec le **BULLETIN COLLECTIF** spécial à demander à chaque organisateur. **Tout concurrent engagé INDIVIDUELLEMENT ne sera pas pris en compte dans le classement par équipes.**

TROPHÉE INDIVIDUEL

Article 9
Les classements individuels du TNU sont ouverts à tous les concurrents régulièrement engagés, licenciés ou non (sauf Professionnels, 1e et 2e catégories FFC, tandems), âgés **d'au moins 17 ans au 31 décembre 2014.**

Sur les épreuves chronométrées, les équipages tandems (route ou VTT) ne peuvent être composés que de personnes âgées d'au moins 17 ans au 31 décembre de l'année civile précédente ».

Les concurrents qui ne sont pas majeurs au jour de l'épreuve doivent obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Article 10

Un classement général est établi dans chacune des **12** catégories.

Pour 2015, les catégories d'âge seront les suivantes :

Catégories	Ages	Années de naissance
Catégorie A1	Femmes de 18 à 39 ans	Nées entre le 01//01/1976 et le 31/12/1997
Catégorie A2	Femmes de 40 à 49 ans	Nées entre le 01/01/1966 et le 31/12/1975
Catégorie A3	Femmes de 50 ans et plus	Nées en 1965 et avant
Catégorie C	Hommes de 18 à 29 ans	Nés entre le 01/01/1986 et le 31/12/1997
Catégorie D	Hommes de 30 à 39 ans	Nés entre le 01/01/1976 et le 31/12/1985
Catégorie E	Hommes de 40 à 44 ans	Nés entre le 01/01/1971 et le 31/12/1975
Catégorie F	Hommes de 45 à 49 ans	Nés entre le 01/01/ 1966 et 31/12/1970
Catégorie G	Hommes de 50 à 54 ans	Nés entre le 01/01/1961 et 31/12/1965
Catégorie H	Hommes de 55 à 59 ans	Nés entre le 01/01/1956 et 31/12/1960
Catégorie I	Hommes de 60 ans à 64 ans	Nés entre le 01/01/1951 et 31/12/1955
Catégorie J	Hommes de 65 ans et plus	Nés en 1950 et avant
Catégorie Y	Handisport individuel	Nés en 1997 et avant

Article 11

Pour le classement du TNU, pour les concurrents masculins, seuls sont pris en compte, les points obtenus, en fonction de la place , sur le grand circuit.

Sur chacune des épreuves du TNU, les **cinquante premiers de chaque catégorie « Masculins »** marquent respectivement (**60, 59, 58**, etc...) .

Pour les épreuves de « difficulté 2 », **ces points sont affectés du coefficient 1,2 .**

En outre, sur chaque épreuve, sont attribués à chacun des concurrents **5 points de fidélité.**

Tous les points de fidélité seront comptabilisés pour le classement final.

Un classement provisoire est établi après chaque épreuve.

Article 12

Les Féminines entreront dans le classement final du Trophée qu'elles aient couru sur le grand circuit ou sur le circuit de longueur immédiatement inférieure (lorsqu'il y a 3 circuits chronométrés, elles devront avoir participé sur le grand ou sur le moyen circuit).

Elles pourront faire le choix sur chaque épreuve (Exemple : participation à l'Ekoï Tour sur le grand circuit et aux Copains sur le moyen circuit).

Sur chacune des épreuves du TNU, les **cinquante premières (catégories «Féminines»)** marquent respectivement :

- 60 (1^e) , 59 (2^e) , 58 (3^e)….. **points sur le grand circuit** .

Sur chacune des épreuves du TNU, les **quarante premières (catégories «Féminines»)** marquent respectivement :

- 40 (1^e), 39 (2^e) , 38 (3^e) ….. **points sur le moyen circuit.**

Pour les épreuves de « difficulté 2 », **ces points sont affectés du coefficient 1,2 .**

En outre, sur chaque épreuve, sont attribués à chacune des concurrentes **5 points de fidélité.**

Tous les points de fidélité seront tous comptabilisés pour le classement final.

Un classement provisoire est établi après chaque épreuve.

Article 13

CONCURRENTS « Hors délais »

Les concurrents qui

1) passent aux **contrôles hors des délais** fixés par le règlement de l'épreuve
   et/ou
2) sont **doublés par la voiture-balai**
   et/ou
3) franchissent la ligne **d'arrivée après la fermeture des contrôles**

ne pourront être classés sur aucune des épreuves entrant dans l'organisation du jour **. En aucun cas ,le temps enregistré par le concurrent sur son compteur ne pourra être pris en compte.**

Article 14

Pénalité de 5 points pour les concurrents qui **cachent la lettre de leur catégorie**.

Article 15

« Pour le classement général final, seuls **les quatre meilleurs résultats** (en points) seront pris en compte pour chaque concurrent. En cas d'égalité, sera déclaré vainqueur celui qui répondra aux conditions suivantes prises dans l'ordre :

a) Avoir participé au plus grand nombre d'épreuves
b) Avoir obtenu le plus grand nombre de points sur les épreuves de « difficulté 2 »
c) Etre le plus âgé»

Article 16

Pour apparaître au classement final du TNU et être récompensés, les concurrents devront avoir participé à **au moins 4 épreuves**.

Article 17

Pour le classement final, dans chacune des 12 catégories, les cinq premiers concurrents classés ET ayant participé à au moins 4 épreuves, seront récompensés.

Le premier de chaque catégorie recevra également un maillot.

Article 18

Les récompenses seront remises lors de la cérémonie protocolaire de la dernière épreuve du TNU **(à La Souterraine , le dimanche 06 septembre 2015 , à l'issue de l'Ecureuil)** . **Pour les recevoir, les lauréats devront obligatoirement être présents.**

Article 19

Les classements généraux du TNU individuel et du TNU par équipes, seront affichés à l'accueil, la veille et le jour de chaque épreuve.

Article 20

Toute réclamation, accompagnée d'une enveloppe timbrée, devra être adressée à :

Jean-Claude DURAND 26, rue de l'Euche 89200 SAUVIGNY LE BOIS

jcetn.durand@wanadoo.fr

Article 21

Pour toutes les épreuves, les coureurs classés parmi les **quinze premiers du TNU** (dans chaque catégorie) seront prioritaires sur la grille de départ de l'épreuve suivante, à condition qu'ils fassent parvenir leur engagement **avant la date limite fixée par les organisateurs**.

Pour la première épreuve 2015, **SEULS seront prioritaires, les concurrents qui, en 2014 , étaient classés dans les 15 premiers du classement final, à condition qu'ils aient participé à au moins 5 épreuves .**

Octobre 2014

La CNS Activités Cyclistes